

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 26

Date convocation : 30/11/2022
Affichage : 30/11/2022

Séance du 08 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 08 décembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Aline RANC, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND.

Absents excusés : Patrick RENOARD, Virginie FOURNIER, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Jean-François COLLANGE à Marc OZIOL, Guylène BLAES à Rose-Marie MARTIN, Jean-Marie BOSCUS à Patrice CLAVEL.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Objet : PROGRAMME D'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE :

Monsieur le Président indique que la SCI NEGRON a récemment déposé un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Lozère et de la CCHA pour un projet d'extension d'un bâtiment en vue du développement de l'entreprise "L'Hermet Menuiseries" à Langogne.

A titre de rappel, l'instruction des dossiers de demande de subvention au titre de l'immobilier d'entreprise est assurée par le Département de la Lozère conformément à la convention de délégation d'octroi conclue avec la CCHA.

Le Département de la Lozère ayant achevé l'instruction de ce projet, le dossier revient aujourd'hui devant le Conseil Communautaire pour le vote de la part de subvention sollicitée auprès de la CCHA.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

EMET un avis favorable au dossier d'instruction élaboré par le Département de la Lozère

APPROUVE le plan de financement suivant :

- **Coût du projet : 637 350 € HT (avec acquisition du bâtiment)**
- **Montant de dépense éligible au titre de l'immobilier d'entreprise : 337 350 € HT**
- **Plafond d'aide publique : 101 205 € (30 %)**
- **Plan de financement :**

Subvention du Département de la Lozère	15 180,00 €
Subvention de la CCHA	15 180,00 €
Subvention Région (en cours d'instruction)	70 843,00 €
Autofinancement SCI NEGRON	236 147,00 €

DECIDE d'accorder à la SCI NEGRON la subvention de **15 180 €** correspondant à la part de la CCHA.

ENGAGE la CCHA à rembourser au Département de la Lozère la part de subvention de la CCHA dont il aura fait l'avance conformément aux clauses de la convention de délégation d'octoi de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

AUTORISE Monsieur le Président à signer, en temps opportun, la convention à intervenir avec la Région Occitanie pour permettre à cette dernière d'apporter son soutien financier au projet.

DONNE DELEGATION à Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et pour signer tous documents s'y référant.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président.


Francis CHABALIER

